

**LIEGE**  
**BASTOGNE**  
**LIEGE**  
FEMMES

4<sup>e</sup> ÉDITION

**DIMANCHE**  
**4 OCTOBRE**  
**2020**



# LIVRE DE ROUTE





## ▲ DIRECTION

**A.S.O.** **R.C.P.C.L.**  
**Directeur du Cyclisme :** Christian Prudhomme **Président :** Fernand Lambert  
**Secrétaire Général :** Alain Bourse

## ▲ COMPÉTITIONS

**Direction course :** François Lemarchand  
**Régulateur :** Jean-Marc Marino  
**Permanence :** Léa Sauvage  
**Speaker :** Damien Martin

## ▲ COMMISSARIAT GÉNÉRAL

**Départ :** Cécile Coupry  
**Arrivée :** Romain Caubin

## ▲ RELATIONS COLLECTIVITÉS

Agnès Gougeat

## ▲ SERVICE MÉDICAL

Bruno Brazier, Arnaud Delunel, Xavier Schwartz

## ▲ COLLÈGE DES COMMISSAIRES

**Président du Jury :** Joey Ermens (UCI, Ned)  
**Membres du Jury :** Eric Follon (BC),  
 Luc Geysen (BC), Bernard Tonglet (BC)  
**Commissaire juge à l'arrivée :** Guy Crasset (BC)  
**Commissaires à moto :** Sébastien Demey (BC),  
 François Gérard (BC), Hervé Moreau (BC)

## ▲ MÉDIAS

**Relations presse :** Baptiste Ollier  
**Digital :** Noah Hathaway  
**Coordination TV :** Cristobal Murga

## ▲ LOGISTIQUE

**Parc automobile :** Benjamin Bontemps

# ÉQUIPES



**ALE' BTC  
LJUBLJANA**



**AROMITALIA  
BASSO BIKES  
VAIANO**



**ASTANA WOMEN'S  
TEAM**



**BOELS DOLMANS  
CYCLING TEAM**



**CANYON // SRAM  
RACING**



**CCC - LIV**



**CERATIZIT - WNT  
PRO CYCLING TEAM**



**CHARENTE-MARITIME  
WOMEN CYCLING**



**CHEVALMEIRE  
CYCLING TEAM**



**CICLOTEL**



**COGEAS METTLER  
LOOK PRO  
CYCLING TEAM**



**DOLCINI  
VAN EYCK SPORT  
UCI WOMEN CYCLING**



**ÉQUIPE  
PAULE KA**



**FDJ  
NOUVELLE-AQUITAINE  
FUTUROSCOPE**



**HITEC PRODUCTS  
BIRK SPORT**



**LOTTO SOUDAL  
LADIES**



**MITCHELTON  
SCOTT**



**MOVISTAR TEAM  
WOMEN**



**PARKHOTEL  
VALKENBURG**



**TEAM ARKEA**



**TEAM SUNWEB**



**TEAM TIBCO  
SILICON VALLEY  
BANK**



**TREK  
SEGAFREDO**



**VALCAR  
TRAVEL & SERVICE**



## PERMANENCE DE DÉPART

LIÈGE

Samedi 3 octobre de 13h00 à 16h45

Palais provincial – Palais des Princes-Évêques  
Place Saint-Lambert  
4000 LIÈGE

Distribution des pièces officielles : de 13h à 16h45

Présentation des équipes : de 13h30 à 16h30

Réunion des directeurs sportifs : 17h00

## TÉLÉPHONES DE LA PERMANENCE

Permanence sportive : +33 (0)6 37 20 25 10

Permanence médicale : +33 (0)6 80 37 79 60

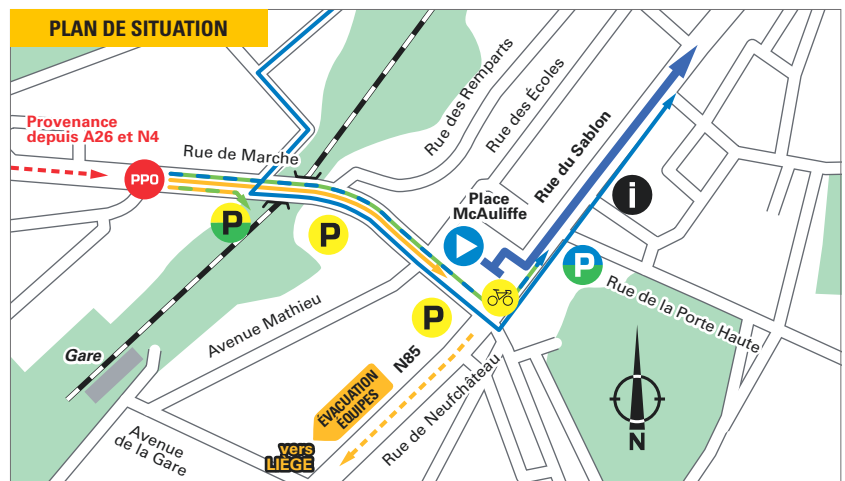
Accueil presse : +33 (0)6 40 16 67 67

Numéros valables pendant toute la durée de l'épreuve

## ACCÈS ET DÉPART



### BASTOGNE



Rassemblement de départ : place McAuliffe

Signature : de 7h30 à 8h30

Appel : 8h35

Départ fictif : à 8h40, place McAuliffe, rue du Sablon, rue Pierre Thomas, rue de La Roche, chemin des Maies,

rue Claude de Humyn, rue de Marche, rue du Sablon, N874, route de Bizory, Mémorial du Mardasson

Départ réel : à 8h50, sur la route de Bizory, à hauteur du Mémorial du Mardasson, à 4,5 km du lieu de rassemblement.

## PICTOGRAMMES



Départ



Départ réel



Point de Passage Obligé



Côte



Dernier kilomètre



Arrivée



Accueil Invités



Podium Signature



Podium



Permanence



Zone Technique



Centre de Presse



Parking Véhicules "avant"  
Officiels / Presse



Parking Équipes



Parking Invités



Parking Véhicules "arrière"



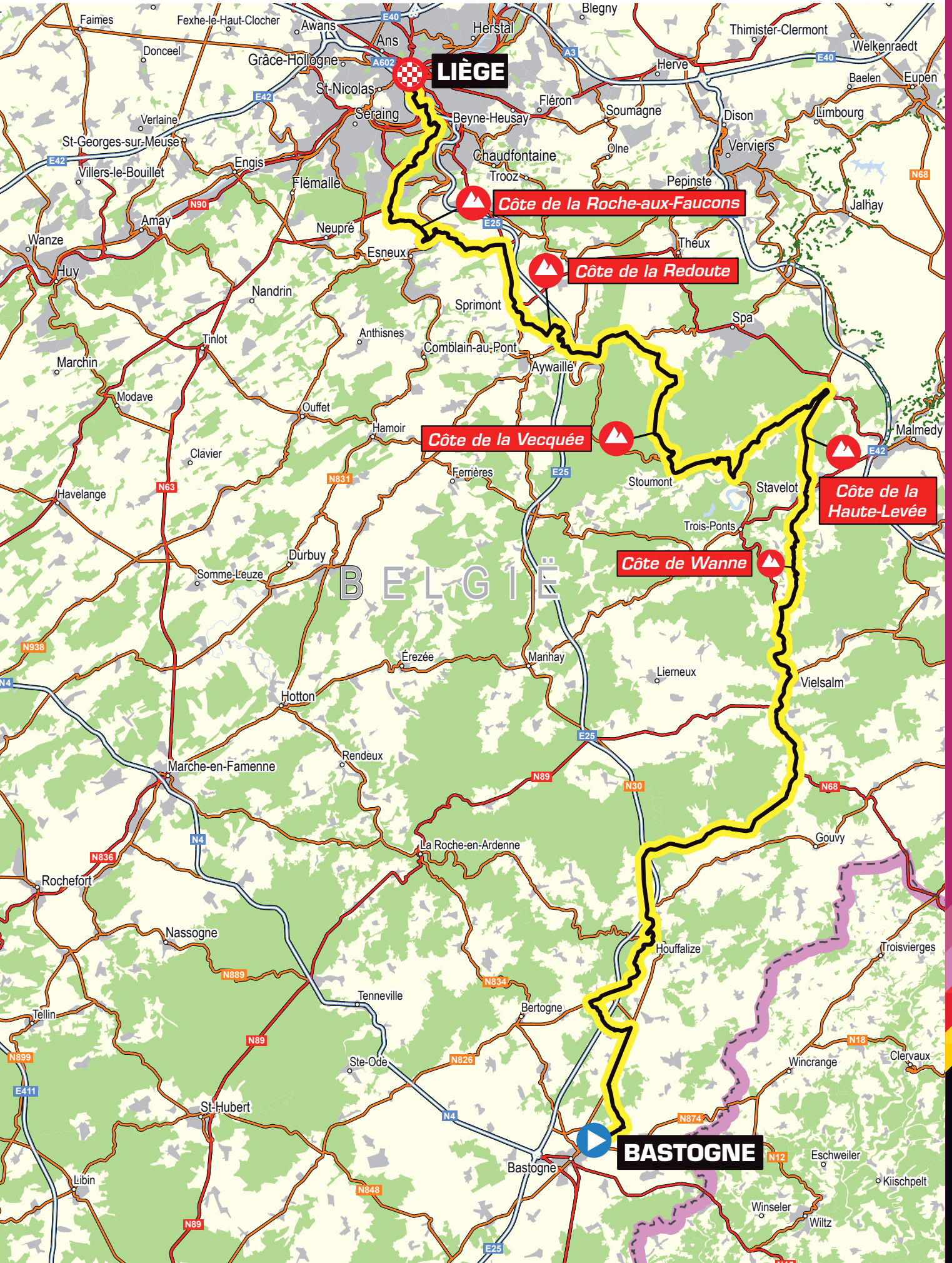
Parking Officiels



Parking Presse

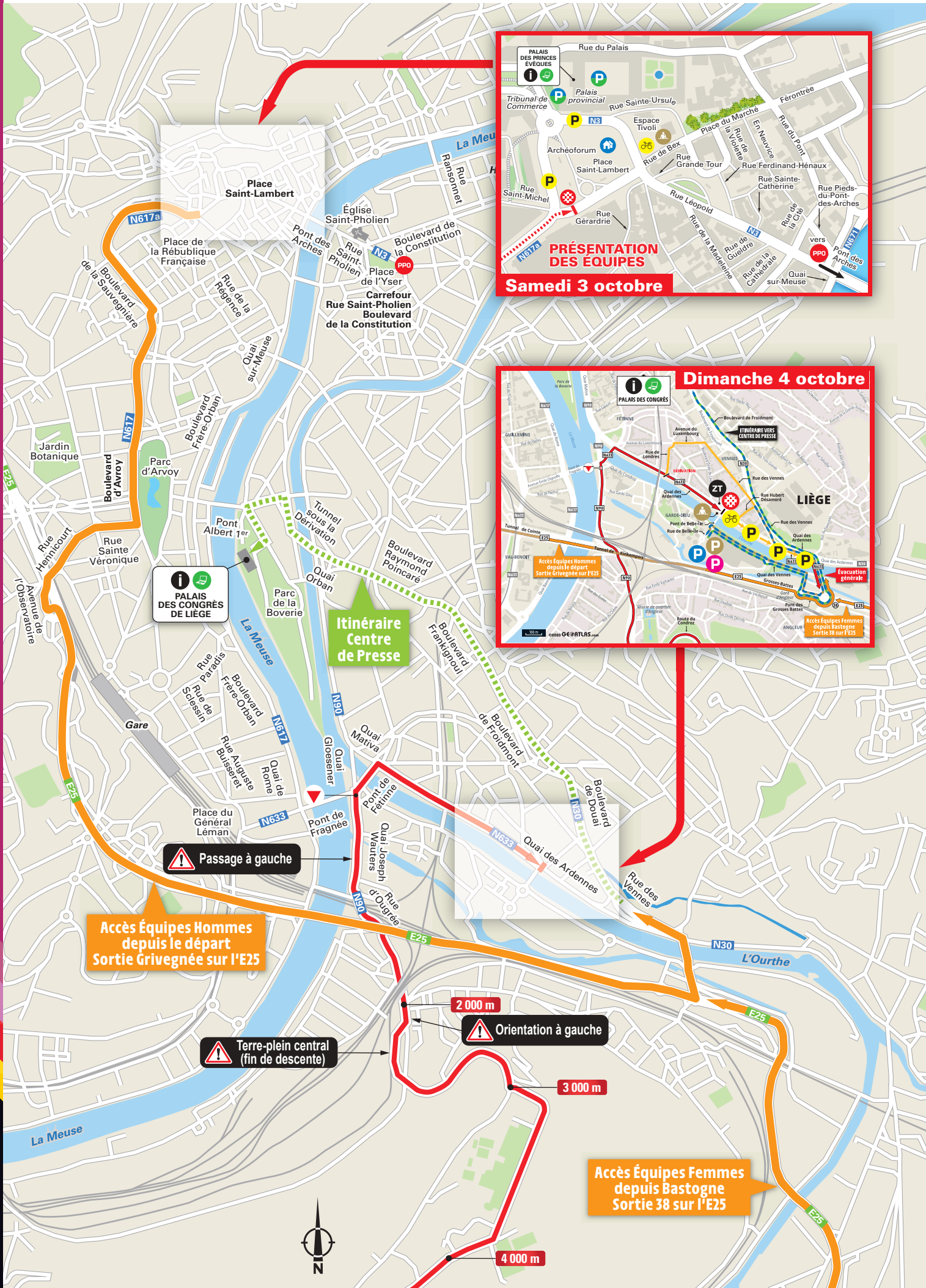


**KILOMÉTRAGE TOTAL : 135 KM**





# LIÈGE : PRÉSENTATION DES ÉQUIPES ET ARRIVÉES



**Samedi 3 octobre**

**PRÉSENTATION DES ÉQUIPES**

Map showing the route for the team presentation on Saturday, October 3rd. The route starts at the Palais des Princes Evêques and proceeds through the city center, ending at the Pont des Arches.

**Dimanche 4 octobre**

**PALAIS DES CONGRÈS**

**ITINÉRAIRE VERS CENTRE DE PRESSE**

Map showing the route from the Palais des Congrès to the city center on Sunday, October 4th. It includes parking areas (P) and a general evacuation zone (Evacuation générale).

Accès Équipes Hommes depuis le départ  
Sortie Grivegnée sur l'E25

Accès Équipes Femmes depuis Bastogne  
Sortie 38 sur l'E25





## BASTOGNE

Si Bastogne s'illustre par son tourisme de mémoire, elle rayonne tout autant grâce à son dynamisme commercial (plus de 200 boutiques ouvertes le dimanche), sa nature préservée, sa gastronomie et son accueil chaleureux. Bastogne, c'est aussi une commune où le sport tient une place de choix. L'offre y est large en ce domaine et les manifestations rythment les saisons et attirent les visiteurs, y compris en matière de cyclisme.

La ville souhaite d'ailleurs développer le cyclotourisme et proposera prochainement aux visiteurs un centre entièrement dédié au vélo qui comportera, notamment, des simulateurs et des scénographies dynamiques.

Liège-Bastogne-Liège, « la Doyenne », contribue bien sûr largement à la promotion touristique de la commune depuis plus d'un siècle.

Malgré les circonstances difficiles pour tous les organisateurs d'événements cette année, l'équipe organisatrice de « Liège-Bastogne-Liège » a tenu à vous faire vivre ces émotions sportives en 2020 également.

Merci à eux !

Bienvenue à Bastogne !

[bastogne.be](http://bastogne.be)

[province.luxembourg.be](http://province.luxembourg.be)

[wallonie-tourisme.be](http://wallonie-tourisme.be)



## LIÈGE

Proche de vous, desservie par un réseau de voies de communication très dense, Liège est à portée de votre curiosité avec sa gare TGV parmi les plus belles d'Europe.

Au centre ville se mêlent histoire, patrimoine et culture au long des rues élégantes et fréquentées.

Liège est verte aussi, riche de ses parcs, de sa promenade sur les côteaux de la Citadelle ou de sa montagne de Bueren qui s'offre aux plus courageux avec son escalier aux 374 marches.

La Cité ardente propose de nombreux musées comme le Grand Curtius, l'aquarium ou encore la Boverie, musée des Beaux-Arts qui accueille jusqu'à début mai l'impressionnante exposition « Hyperrealism Sculpture ».

Le dimanche matin, la "Batte", le plus long marché d'Europe, attire la foule tandis que le Carré est au cœur de la vie nocturne. Et partout se dégustent les savoureuses spécialités locales, le pèkèt (genièvre), le "café liégeois", les gaufres et les boulets.

[liege.be](http://liege.be)

[visitezliege.be](http://visitezliege.be)



© Ville de Bastogne

Le peloton de Liège-Bastogne-Liège Femmes à Bastogne



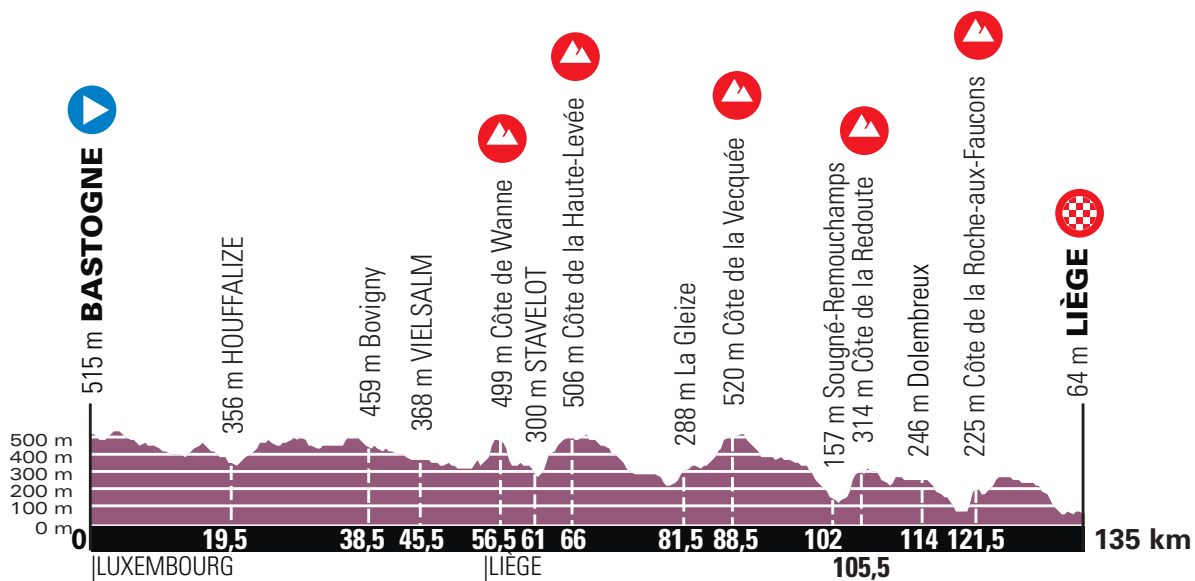
© Province de Liège

Qui ne connaît pas nos spécialités ?





DÉNIVELÉ POSITIF : 2100 M D+



## CÔTES



### Km 56,5 - Côte de Wanne

Montée de 3,6 km à 5,1 %

### Km 66 - Côte de la Haute-Levée

Montée de 3,6 km à 5,6 %

### Km 88,5 - Côte de la Vecquée

Montée de 3,1 km à 6,4 %

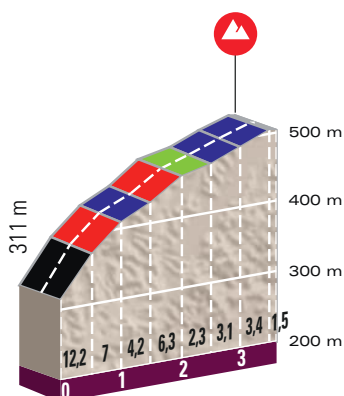
### Km 105,5 - Côte de la Redoute

Montée de 2 km à 8,9 %

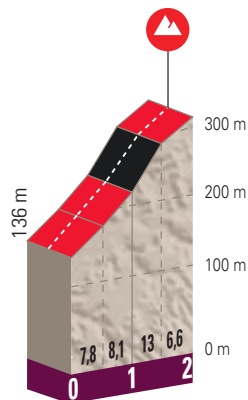
### Km 121,5 - Côte de la Roche-aux-Faucons

Montée de 1,3 km à 11 %

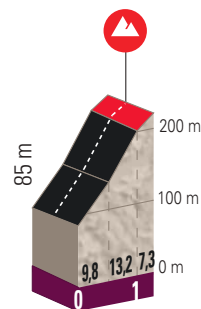
Le prix des côtes, parrainé par Boels, récompensera la concurrente qui passera en tête au sommet de chacune des cinq côtes du parcours.



Côte de la Haute-Levée  
506 m - km 66



Côte de la Redoute  
314 m - km 105,5



Côte de la Roche-aux-Faucons  
225 m - km 121,5

■ De 0 à 2,9 %   ■ De 3 à 5,9 %   ■ De 6 à 8,9 %   ■ À partir de 9 %



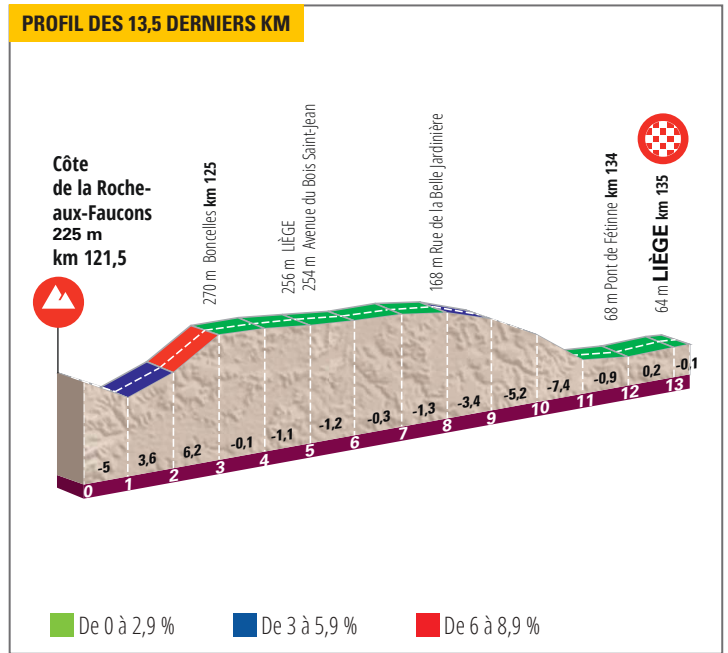
KILOMÈTRES		ITINÉRAIRE			HORAIRE S		
À parcourir	Parcourus				40 km/h	38 km/h	36 km/h
<b>PROVINCE DE LUXEMBOURG</b>							
			<b>BASTOGNE (Place McAuliffe)</b>	Départ fictif	08:40	08:40	08:40
<b>135</b>	<b>0</b>		<b>BASTOGNE (Mémorial du Mardasson)</b>	Départ réel	<b>08:50</b>	<b>08:50</b>	<b>08:50</b>
133	2	VC	Bizory		08:52	08:53	08:53
130	5		Foy (VC-N30)		08:57	08:58	08:58
127.5	7.5	N30	Noville		09:01	09:01	09:02
125.5	9.5		Carrefour N30-VC		09:04	09:05	09:06
125	10	VC	Vaux		09:05	09:06	09:07
122	13		Carrefour VC-N826		09:10	09:11	09:12
121	14	N826	Mabompré		09:11	09:12	09:13
115.5	19.5		HOUFFALIZE (N826-N30)		09:20	09:21	09:23
107.5	27.5	N30	Carrefour N30-N812		09:32	09:34	09:36
104	31	N812	Montleban (GOUVY)		09:37	09:40	09:43
101.5	33.5		Baclain (GOUVY)		09:41	09:44	09:47
100.5	34.5		Carrefour N812-N878		09:43	09:46	09:49
98	37	N878	Courtil (GOUVY) (N878-N892)		09:46	09:50	09:53
96.5	38.5	N892	Bovigny (GOUVY)		09:49	09:52	09:56
95	40		Carrefour N892-N68		09:51	09:54	09:58
95	40	N68	Honvelez (GOUVY)		09:51	09:55	09:58
91.5	43.5		Salmchâteau		09:57	10:00	10:04
89.5	45.5		VIELSALM (N68-N675-N823-N68)		10:00	10:04	10:08
82.5	52.5		Grand-Halleux (N68-VC)		10:10	10:15	10:20
<b>PROVINCE DE LIÈGE</b>							
80	55	VC	La Vaux (TROIS-PONTS)		10:14	10:18	10:24
<b>78.5</b>	<b>56.5</b>		<b>Côte de Wanne</b>		<b>10:16</b>	<b>10:21</b>	<b>10:26</b>
78	57		Wanne (TROIS-PONTS)		10:17	10:22	10:27
77	58		Wanneranval (TROIS-PONTS)		10:19	10:23	10:29
74	61		STAVELLOT (VC-N622)		10:24	10:29	10:34
<b>69</b>	<b>66</b>	<b>N622</b>	<b>Côte de la Haute-Levée</b>		<b>10:31</b>	<b>10:37</b>	<b>10:43</b>
66.5	68.5		Francorchamps (N622-VC)		10:35	10:41	10:47
63.5	71.5	VC	Neuville		10:40	10:45	10:52
60.5	74.5		Ruy (STOUMONT)		10:44	10:50	10:57
59.5	75.5		Moulin du Ruy		10:46	10:52	10:59
58.5	76.5		Moustier		10:47	10:54	11:01
58	77		Roanne		10:48	10:55	11:02
57	78		Roanne-Coo		10:50	10:56	11:03
55.5	79.5		Carrefour VC-N633		10:52	10:58	11:06
53.5	81.5	N633	La Gleize		10:55	11:02	11:09
50.5	84.5		STOUMONT (N633-N606)		10:59	11:06	11:14
<b>46.5</b>	<b>88.5</b>	<b>N606</b>	<b>Côte de la Vecquée</b>		<b>11:05</b>	<b>11:13</b>	<b>11:21</b>
43	92		Desnié (THEUX)		11:11	11:19	11:27
42.5	92.5		Carrefour N606-VC		11:12	11:20	11:28
38	97	VC	Hautregard (THEUX) (VC-N697)		11:19	11:27	11:36
33	102	N697	Sougné-Remouchamps (N697-N666-N633-VC)		11:26	11:35	11:44
<b>29.5</b>	<b>105.5</b>	<b>VC</b>	<b>Côte de la Redoute</b>		<b>11:32</b>	<b>11:41</b>	<b>11:51</b>
27	108		Carrefour VC-N30		11:36	11:45	11:55
26.5	108.5	N30	SPRIMONT		11:36	11:45	11:55
21.5	113.5		Carrefour N30-N674		11:44	11:54	12:04
21	114	N674	Dolembreux		11:45	11:54	12:05
16.5	118.5		Méry (ESNEUX) (N674-N633-VC)		11:52	12:02	12:12
15.5	119.5	VC	Hony (ESNEUX)		11:53	12:03	12:14
<b>13.5</b>	<b>121.5</b>		<b>Côte de la Roche-aux-Faucons</b>		<b>11:57</b>	<b>12:07</b>	<b>12:18</b>
12.5	122.5		Avister (ESNEUX)		11:58	12:08	12:19
10	125		Bonnelles (SERAING) (VC-E46)		12:02	12:12	12:24
8.5	126.5	E46	Carrefour E46-VC		12:03	12:14	12:26
8.5	126.5	VC	LIÈGE (VC-N680-VC-N680-N90-VC-N633)		12:03	12:14	12:26
1	134		Pont de Féttinne		12:16	12:27	12:39
1	134	N633	Quai des Ardennes		12:16	12:27	12:40
<b>0</b>	<b>135</b>		<b>LIÈGE</b>		<b>12:17</b>	<b>12:28</b>	<b>12:41</b>



# DERNIERS KILOMÈTRES ET ARRIVÉE



## LIÈGE



**Arrivée :** quai des Ardennes, à hauteur du pont de Belle-Île  
**Largeur :** 7 m  
**Permanence / Centre de Presse :** Palais des Congrès de Liège  
 2, esplanade de l'Europe, 4020 Liège  
**Distance :** 4 km de l'arrivée



Ville	Établissement	Adresse	Téléphone
<b>Bastogne</b>	I.F.A.C. - Site hôpital Sainte-Thérèse	Chaussée de Houffalize, 1A	+ 32 (0)61 24 01 11
<b>Saint-Vith</b>	Clinique Saint-Joseph	Klosterstraße, 9	+ 32 (0)80 85 44 11
<b>Malmedy</b>	Clinique Reine Astrid	Rue Devant les Religieuses, 2	+ 32 (0)80 79 31 11
<b>Heusy</b>	Clinique Sainte-Élisabeth	Rue des Naimeux, 17	+ 32 (0)87 21 31 11
<b>Liège</b>	Hôpital du Sart Tilman	Avenue de l'Hôpital, 1	+ 32 (0)42 42 52 00
<b>Liège</b>	Centre hospitalier universitaire Notre-Dame des Bruyères	Rue de Gaillarmont, 600	+ 32 (0)42 42 52 00
<b>Liège</b>	Centre hospitalier régional - Site de la Citadelle	Boulevard du 12 <sup>e</sup> de Ligne, 1	+ 32 (0)42 25 61 11





## ARTICLE 1. Organisation

Le 4<sup>e</sup> LIEGE-BASTOGNE-LIEGE FEMMES est organisé par Performance Sport Organisation (P.S.O), sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI) et de la Belgian Cycling (BC). L'épreuve se dispute dimanche 4 octobre 2020. Liège-Bastogne-Liège Femmes est inscrite au calendrier 1.WWT.

## ARTICLE 2. Participation

Le 4<sup>e</sup> LIEGE-BASTOGNE-LIEGE FEMMES est ouverte suivant l'article 2.1.005 de l'UCI, aux équipes UCI Women's WorldTeams, aux équipes continentales femme UCI et à l'équipe nationale du pays de l'organisateur. Toutes les concurrentes doivent appartenir à la catégorie Élite. Le nombre de concurrentes est limité à 6 au maximum et 4 au minimum au départ de l'épreuve.

## ARTICLE 3. CLASSEMENTS

L'épreuve compte pour le classement Femmes Elite et attribue des points selon les articles 2.10.009 à 2.10.017 du règlement de l'UCI. Elle compte également pour le classement de l'UCI Women's WorldTour et attribue des points aux 40 premières classées selon l'article 2.10.033 du règlement de l'UCI. Sur la base du classement final de chaque épreuve de l'UCI Women's WorldTour, des points de la meilleure jeune sont attribués aux 3 premières concurrentes de moins de 23 ans conformément au barème ci-après : 6, 4 et 2 points (article 2.10.034).

## ARTICLE 4. Permanence

La permanence de départ se tient samedi 3 octobre de 13h00 à 16h45 :

Palais provincial – Palais des Prince-Evêques  
Place Saint-Lambert - 4000 LIÈGE

La vérification des licences et le retrait des dossards et plaques de cadre par les responsables d'équipes licenciés ont lieu de 13h00 à 16h45. La réunion des Directeurs sportifs, en présence des membres du Collège des commissaires, est fixée à 17h00 à la permanence de l'organisation.

La présentation des équipes sur le podium signature a lieu le samedi 3 octobre, place Saint-Lambert de 13h30 à 16h30.

## ARTICLE 5. Radio-Tour

Les informations course sont émises sur la fréquence 164.63125 MHz

## ARTICLE 6. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par MAVIC. Le service est assuré au moyen de 3 voitures et 1 moto.

## ARTICLE 7. Délais d'arrivée

Toute concurrente arrivant dans un délai dépassant 8% du temps de la gagnante n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des commissaires, en concertation avec l'organisateur.

## ARTICLE 8. Classement

Le classement individuel au temps sera établi selon l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée.

## ARTICLE 9. Prix

Places	Montant du gain attribué
1 <sup>re</sup>	1 395 €
2 <sup>e</sup>	1 030 €
3 <sup>e</sup>	690 €
4 <sup>e</sup>	415 €
5 <sup>e</sup>	350 €
6 <sup>e</sup>	305 €
7 <sup>e</sup>	275 €
8 <sup>e</sup>	240 €
9 <sup>e</sup>	205 €
10 <sup>e</sup>	180 €
11 <sup>e</sup>	145 €
12 <sup>e</sup>	145 €
13 <sup>e</sup>	145 €
14 <sup>e</sup>	145 €
15 <sup>e</sup>	145 €
16 <sup>e</sup>	110 €
17 <sup>e</sup>	110 €
18 <sup>e</sup>	110 €
19 <sup>e</sup>	110 €
20 <sup>e</sup>	110 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 360 €</b>

## TABLEAU DES PRIX DES CÔTES

Dans chacune des côtes retenues :

- à la 1<sup>re</sup> : ..... 500 €  
soit 500 € X 5 = ..... 2 500 €

**MONTANT TOTAL DU PRIX DES CÔTES . . . . . 2 500 €**

## MONTANT TOTAL DES PRIX

**DE LIEGE – BASTOGNE – LIEGE FEMMES. . . . . 8 860 €**

## ARTICLE 10. Lutte contre le dopage - Contrôle antidopage

A.S.O. et chacune des équipes participantes considèrent comme de nécessité absolue le respect scrupuleux des règles et recommandations édictées par les instances compétentes en matière de lutte contre le dopage ainsi que l'obligation d'observer une conduite totalement irréprochable à cet égard. Les équipes participantes s'engagent à appliquer lesdites règles et recommandations et seront pleinement responsables de leur parfait respect par leurs coureurs plus généralement pour tous leurs salariés et prestataires.

Le contrôle antidopage s'effectue sous l'autorité de l'UCI et des Officiels désignés, à l'arrivée de la course.

## ARTICLE 11. Protocole

Doivent se présenter au protocole :

- les trois premières concurrentes de l'épreuve.
- la leader du classement général individuel de la UCI Women's WorldTour.
- la leader du classement des jeunes de la UCI Women's WorldTour.

Après la cérémonie protocolaire, la vainqueur de l'épreuve, la leader du classement général individuel de l'UCI Women's WorldTour et la leader du classement du meilleur jeune devront obligatoirement se présenter en salle de presse.

## ARTICLE 12. Pénalités

Le barème des pénalités est celui de l'UCI.

## ARTICLE 13. Environnement

P.S.O. met en place des zones de collecte destinées à la récupération des déchets. Les concurrentes ne peuvent jeter leurs déchets, bidons et tout autre objet que dans ces zones aménagées. Les concurrentes et les suiveurs doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des dispositions légales en vigueur

## ARTICLE 14. Récusation - Exclusion

**14.1.** P.S.O. tient pour essentielle la préservation de son image, de sa réputation et de celles de l'épreuve.

P.S.O. se réserve expressément la faculté de refuser la participation à – ou d'exclure de – l'épreuve, à une équipe ou l'un de ses membres, dont la présence serait de nature à porter atteinte à l'image et/ou à la réputation de P.S.O. et/ou de l'épreuve.

**14.2.** En outre, P.S.O. pourra récuser ou exclure de l'épreuve une équipe ou l'un de ses membres dans les cas suivants :

- infraction aux règles de l'épreuve, y compris celles concernant la discipline interne à l'épreuve (règles concernant l'hébergement par exemple) ;
- infraction grave à la loi belge ;
- acte de vandalisme perpétré en course ou hors course ;
- tenue indécente ou comportement inconvenant ;
- tout autre acte ou fait qui serait de nature à porter atteinte à l'image et/ou à la réputation de P.S.O. et/ou de l'épreuve.

**14.3.** Le droit de récuser ou d'exclure visé aux articles 14.1 et 14.2 ci-dessus s'exercera dans les conditions suivantes :

a) P.S.O. avisera l'équipe de sa décision par écrit, notifiée soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par lettre remise en mains propres avec reçu, soit par télécopie ou par e-mail.

Cette lettre devra :

- spécifier si la récusation ou l'exclusion est liée à la présence de l'ensemble de l'équipe ou à la présence de certain(s) de ses membres nommément désigné(s) ;
- préciser que, dans le cas où la récusation ou l'exclusion serait liée à la présence de tel(s) de ses membres nommément désigné(s), l'équipe devra, en sa qualité d'employeur, le ou les retirer de son effectif pour l'épreuve ou, à défaut, renoncer de plein droit à toute participation de l'ensemble de l'équipe à l'épreuve ;

- indiquer les motifs sur lesquels elle se fonde ;

- mentionner que, pour contester cette décision, l'équipe disposera d'un délai de 24 (vingt-quatre) heures à compter de la réception de la lettre de récusation ou d'exclusion pour saisir le Tribunal arbitral du sport (« TAS ») à Lausanne ; qu'à défaut, l'équipe sera réputée avoir définitivement accepté la récusation ou l'exclusion.

b) S'il est saisi d'un appel par l'équipe, le TAS désignera aussitôt un arbitre unique dans le cadre d'une procédure accélérée en application du règlement de procédure du TAS. Après avoir appelé chaque partie à développer ses moyens, l'arbitre décidera, dans les délais imposés par l'urgence, s'il y a lieu de récuser ou d'exclure l'ensemble de l'équipe ou tel(s) de ses membres.

La langue de l'arbitrage sera le français.

L'arbitre tranchera le litige conformément aux règles de droit français.

La sentence arbitrale ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

## ARTICLE 15. Droit à l'image

Afin de permettre la diffusion et la promotion de Liège-Bastogne-Liège Femmes les plus larges possibles, chaque groupe sportif, et en conséquence chacune des concurrentes qui le composent, reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise l'organisateur et ses ayants-droits ou ayants-cause à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, biographie et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de Liège-Bastogne-Liège Femmes de même que la/les marque(s) de ses équipementiers et sponsors, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales sans aucune limitation autre que celles visées ci-après, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée à ces exploitations par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Cependant, l'organisateur, lorsqu'il autorisera un tiers à utiliser des images de l'épreuve à des fins publicitaires ou promotionnelles, n'autorisera pas ce tiers à utiliser le nom, la voix, l'image, la biographie ou la prestation sportive d'une concurrente non plus que la marque de son sponsor ou équipementier en vue d'une association directe ou indirecte entre ce coureur, la marque de son sponsor ou équipementier et le produit, le service, la marque ou le nom commercial dudit tiers sans l'autorisation expresse de la concurrente, sponsor ou équipementier concerné.

De même, à l'exception des livres, livres photos, B.D., sous toute forme d'édition, des vidéo cassettes, CD-ROM, DVD ou plus généralement de tous vidéogrammes ou vidéodisques, sur quelque support et format que ce soit dont le sujet porte en tout ou partie sur Liège-Bastogne-Liège Femmes, des posters, affiches, carnets de route, carnets de signatures, cartes, programmes officiels relatifs à Liège-Bastogne-Liège Femmes, l'organisateur n'exploitera pas et n'autorisera pas l'exploitation de l'image individuelle d'un coureur dans le cadre de la commercialisation de produits dérivés dits de marchandisage.

## ARTICLE 16. Paris sportifs

Afin de prévenir tout risque de conflits d'intérêts, les équipes et chacun de leurs membres (coureurs, personnel d'encadrement, entraîneurs, médecins...) ont l'obligation de ne pas engager, à titre personnel, directement ou par personne interposée, des mises sur les paris sportifs portant sur la course.

## ARTICLE 17.

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui fera foi en cas de difficulté d'interprétation de ses termes dans une autre langue.





## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



## PARTENAIRE MAJEUR



## PARTENAIRES OFFICIELS



## FOURNISSEUR OFFICIEL



## PARTENAIRES MÉDIAS






## DIFFUSEURS OFFICIELS






## 2019 - 138,5 km

### CLASSEMENT FINAL

1	 Annemiek VAN VLEUTEN	3h42'10"
2	 Floortje MACKAIJ	à 1'39"
3	 Demi VOLLERING	à 1'43"



## de 2017 à 2019

2017	 Anna VAN DER BREGGEN
2018	 Anna VAN DER BREGGEN
2019	 Annemiek VAN VLEUTEN



LIEGE-BASTOGNE-LIEGE-FEMMES.BE ■ @LIEGEBASTOGNEL ■ #LBL



40-42 quai du Point du Jour - BP 10302  
F - 92100 Boulogne-Billancourt cedex - tél. 33(0)1 41 33 14 00